

Europe à la fin de janvier, on s'est entendu sur de nouvelles garanties bilatérales qui satisfont entièrement aux exigences de la politique de non-prolifération du Canada. Ces deux accords importants ont permis au Canada de reprendre ses livraisons d'uranium vers la Communauté européenne et le Japon, qui avaient été interrompues en 1977. Leur conclusion signifie également que le Canada a réussi à faire accepter sa politique de garanties par ses principaux clients dans le domaine nucléaire. Les négociations en vue d'un nouvel accord avec la Suisse se sont poursuivies et, à la fin de 1978, elles étaient sur le point d'aboutir.

En 1978, le Canada a continué d'appuyer les efforts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) visant à promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire tout en veillant, dans la plus grande mesure possible, à ne pas entraîner une prolifération de la capacité de production d'armes nucléaires. Les travaux menés en collaboration avec l'Agence dans le but de doter les réacteurs CANDU de meilleurs dispositifs de protection sont allés de l'avant. Les spécialistes canadiens du domaine des garanties et d'autres secteurs des activités de l'Agence ont continué de participer très activement à son programme de travail. Le Canada a également appuyé les efforts de l'Agence dans le domaine de l'assistance technique en contribuant tant à son Fonds volontaire qu'à des projets spéciaux.

Au niveau multilatéral, le Canada a continué de prendre part à des discussions visant à instaurer un régime international de non-prolifération plus efficace. A cet égard, l'initiative la plus importante en 1978 fut l'Évaluation internationale du cycle du combustible nucléaire (INFCE). Proposée au "Sommet" de Downing Street en mai 1977, cette évaluation de deux ans a été entreprise à une conférence organisationnelle tenue à Washington en octobre de la même année. En 1978, les huit groupes de travail de l'INFCE se sont attachés à rassembler et à analyser les données concernant certains aspects particuliers du cycle du combustible nucléaire. La première conférence plénière tenue à Vienne du 27 au 29 novembre marquait à la fois la fin de cette étape et le début de l'évaluation de l'INFCE, qui doit être complétée en 1979. En sa qualité de coprésident du Groupe de travail I (disponibilité du combustible et de l'eau lourde) et de participant à six des sept autres groupes de travail, le Canada a joué un rôle de premier plan à cet égard. La dernière conférence plénière aura lieu en février 1980, soit deux mois avant la Deuxième Conférence chargée de réviser le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et l'on s'attend à ce que les résultats de l'INFCE influent énormément sur celle-ci.

La publication, en janvier 1978, des "lignes directrices" relatives à l'exportation de technologie, d'équipement ou de matériaux nucléaires, arrêtées par le Groupe des fournisseurs nucléaires, constitue un autre jalon important des efforts multilatéraux en vue de promouvoir la non-prolifération. En tant que membre du GFN, le Canada a joué un rôle actif dans l'élaboration de ces lignes directrices. Sans